

GAL Tarentaise - Arlyère - Maurienne
Compte rendu de la consultation écrite par voie électronique
du 16 mai au 3 juin 2025

🔑 Objet de la consultation :

AAP thématiques LEADER TAM 2025/2026 et programmation de dossiers

🕒 Date de clôture : **3 juin 2025 minuit**

Réponses mail reçues

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)
VERNEY Gérard, CCHT (S)
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
PULCINI Sylvain, CCVV (T - VD)
RAUCAZ Christian, Arlyère (T - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)
BENOIT Séverine, indépendante (T - VD)
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise (T - VD)
ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)

**Absence de réponse valant approbation
de l'ensemble des propositions**

Collège public

VAIRETTO André, Arlyère (T - VD)
LOUBET Pierre, Arlyère (T - VD)
DURBET Yves, SPM (T - VD)
ALBRIEUX Alexandre, CCMG (T - VD)
VERNEY Sophie, CD73 (T - VD)
SANDRAZ Eric, Région AURA (T - VD)

Collège privé

GORRE Alfred, ASDER (T - VD)
PARIS Florian, AuRA Entreprise (T - VD)
COSTERG Jean-Sylvain, CCI (T - VD)
VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD)
ZANUTTINI Sabine, MLJ (T - VD)
MESTRALLET Gauthier, AART (T - VD)
BERTAGNOLO Ludovic, MDT (T - VD)

(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres consultés	22	22	46
Membres consultés ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres votants ayant voix délibérative	11 (50 %)	11 (50%)	22 (100 %)

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

1. Validation de l'ensemble des appels à projets 2025/2026

- 4 AAP thématiques et 1 AAP coopération
- Publication prévue le 06/06/2025 sur le site www.leader-tam.fr après validation par l'autorité de gestion
- L'ensemble des membres du Comité de programmation sont invités à relayer le lien dans leurs réseaux

2. Programmation (vote des montants FEADER calculés suite à l'instruction) :

- **Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise - Mise en place d'un transport public intercommunal en zone de montagne** : 59 700,20 € HT de montant d'opération retenu ; 25 000 € d'aide LEADER accordée
- **Guillaume Crucé (le cordonnier de Villarlurin) - Acquisition de matériel pour cordonnier** : 28 649,70 € HT de montant d'opération retenu ; 17 189,82 € d'aide LEADER accordée
- **Les ateliers de Maurienne - Achat d'une brouette à moteur + atomiseur** : 13 000 € HT de montant d'opération retenu ; 9 360 € d'aide LEADER accordée
- **Commune de Saint-Georges d'Hurtières - Evènement autour de la libération de la France en 1945** : 10 640 € HT de montant d'opération retenu ; 8 512 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté d'agglomération Arlysère - Acquisition de vélo à assistance électrique pour la mise en route de la vélostation** : 80 012,80 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée
- **Commune Notre-Dame-des-Millières - Création d'une boulangerie de pain bio au feu de bois** : 57 500 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée
- **Collège Le Beaufortain - Option « Montagne et Métiers »** : 20 337,52 € HT de montant d'opération retenu ; 16 270,01 € d'aide LEADER accordée
- **Association « Pour que vive le Fort de la Batterie » - Aménagement du Fort de la Batterie en refuge partagé - Assainissement** : 96 100 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée

Nombre de dossiers restants à programmer : 16

3. Calendrier prévisionnel

- Consultation écrite juillet-août pour la programmation de dossiers (vote des montants FEADER pour enclencher l'édition des arrêtés attributifs de subvention)
- Comités de programmation : 16/10/2025 et 11/12/2025
- Comités d'audition :
 - Tarentaise : 18 septembre 16h00
 - Arlysère : 23 septembre 9h00
 - Maurienne : 25 septembre 8h00



Résultats de la consultation écrite

Le **16 mai 2025** l'équipe technique LEADER du GAL TAM a envoyé aux membres du Comité de Programmation une **consultation écrite par voie électronique** pour valider les nouveaux appels à projet thématiques 2025/2026 ainsi que pour programmer 8 dossiers.

Il a été proposé aux membres d'approuver ou de rejeter ces propositions dans un délai de 15 jours ouvrables ; l'absence de réponse étant considérée comme approbation de la proposition (cf. règlement intérieur)

1. Validation des appels à projets TAM 2025-2026

Il s'agit des appels à projets :

- AAP n°1.1_2 « Soutenir l'agritourisme »
- AAP 1.2_2 « Soutenir les activités à fort impact social et/ou environnemental »
- AAP n°2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »
- AAP n°3.1_2 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »
- AAP n°4.1 « Développer des projets de coopération »

L'ensemble de ces AAPs avaient fait l'objet de débats et de votes sur leurs orientations lors du comité de programmation du 10/04/2025.

A la fin de la consultation, mardi 3 juin minuit :

- **8 membres** ayant voix délibérative **ont** expressément **validé l'ensemble des appels à projets**
- **14 membres** ayant voix délibérative **n'ont pas répondu par mail (absence de réponse = validation)**
- **1 membre** ayant voix délibérative **a répondu par mail mais uniquement sur la programmation des dossiers (absence de réponse = validation)**
- **0 membre** ayant voix délibérative **a voté contre** :
- **Les 5 appels à projet thématiques sont donc approuvés à l'unanimité**
Cela permet désormais d'ouvrir l'ensemble des appels à projets après leurs mises en ligne.
Ceux-ci seront publiés le **6 juin**, sur le site internet <https://leader-tam.fr>

2. Programmation

L'ensemble des dossiers présentés à la programmation ont fait l'objet d'une présentation détaillée et d'un vote en sélection lors de précédents comités de programmation.

Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise - Mise en place d'un transport public intercommunal en zone de montagne

☞ Dossier sélectionné le 08/10/2024 avec la note de 71,7/100

Montant d'opération présenté : 59 700,20 € HT

Assiette retenue : 59 700,20 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
42 %	58 %	100 %
25 000 €	34 700,20 €	59 700,20 €

👉 **VOTE à la majorité du montant programmé (21 voix pour, 1 voix contre)**

Guillaume Crucé (Le cordonnier de Villarlurin) - Acquisition de matériel pour cordonnier

☞ Dossier sélectionné le 08/10/2024 avec la note de 78/100

Montant d'opération présenté : 29 649,70 € HT

Assiette retenue : 28 649,70 € HT

FEADER (LEADER)	Région	Autofinancement	TOTAL (HT)
60 %	20 %	20 %	100 %
17 189,82 €	5 729,94 €	5 729,94 €	28 649,70 €

La subvention LEADER programmée est inférieure à la subvention LEADER sollicitée (18 243,63 €) car l'état récapitulatif des dépenses déposé à la demande d'aide présente une erreur de calcul

👉 **VOTE à la majorité du montant programmé** (21 voix pour, 1 voix contre)

Les ateliers de Maurienne - Achat d'une brouette à moteur + atomiseur

☞ Dossier sélectionné le 13/02/2025 avec la note de 68,2/100

Montant d'opération présenté : 13 000 € HT

Assiette retenue : 13 000 € HT

FEADER (LEADER)	Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan	Autofinancement	TOTAL (HT)
72%	18 %	10 %	100 %
9 360 €	2 340 €	1 300 €	13 000 €

👉 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Commune Saint-Georges d'Hurtières -Evènement autour de la libération de la France en 1945

☞ Dossier sélectionné le 28/01/2025 avec la note de 69,6/100

Montant d'opération présenté : 10 640 € HT

Assiette retenue : 10 640 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
8 512 €	2 128 €	10 640 €

👉 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Communauté d'agglomération Arlysère – Acquisition de vélo à assistance électrique pour la mise en route de la vélostation

☞ Dossier sélectionné le 28/01/2025 avec la note de 66,8/100

Montant d'opération présenté : 80 012,80 € HT

Assiette retenue : 80 012,80 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
50 %	50 %	100 %
40 000 €	40 012,80 €	80 012,80 €

☞ **VOTE à la majorité du montant programmé** (21 voix pour, 1 voix contre)

Notre-Dame des Millières - Création d'une boulangerie de pain bio au feu de bois

☞ Dossier sélectionné le 28/01/2025 avec la note de 75,3/100

Montant d'opération présenté : **57 500 € HT**

Assiette retenue : 57 500 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
70 %	30 %	100 %
40 000 €	17 500 €	57 500 €

☞ **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Collège le Beaufortain - Option Montagne et Métiers 2024-2027

☞ Dossier sélectionné le 28/01/2025 avec la note de 75,3/100

Montant d'opération présenté : 21 548,79 € HT

Assiette retenue : 20 337,52 € HT

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL (HT)
80 %	20 %	100 %
16 270,01 €	4 067,51 €	20 337,52 €

La subvention LEADER programmée est inférieure à la subvention LEADER sollicitée (20 770,70 €) car le projet a évolué entre la sélection et la programmation (des prestations en moins). De plus, le montant d'opération présenté incluait la TVA de certaines dépenses. Or la TVA est inéligible au FEADER-LEADER.

☞ **VOTE à la majorité du montant programmé** (21 voix pour, 1 voix contre)

Association « Pour que vive le Fort de la Batterie » - Aménagement du Fort de la batterie en refuge partagé - Assainissement

☞ Dossier sélectionné le 13/02/2025 avec la note de 79,6/100

Montant d'opération présenté : 96 100 € HT

Assiette retenue : 96 100 € HT

FEADER (LEADER)	Région AuRA	Autofinancement	TOTAL
42 %	30%	28 %	100 %
40 000 €	28 830 €	27 270 €	96 100 €

✎ **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié.

Le 6 juin 2025,



Jocelyne Abondance
Présidente du GAL TAM